

## LISTE DES PIÈCES A FOURNIR - UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU 03 44 88 38 00 OU 03 44 88 38 31 - PIÈCES A FOURNIR

*Faire une <b>pré-demande</b> sur <b>service-public</b> (créer un compte, remplir les champs, imprimer le documents final ) *OU se présenter 15 min avant l'heure du RDV pour remplir un formulaire papier.		1 photo d'identité (de moins de 6 mois)	Ancienne CNI	Acte de naissance original de moins de 3 mois	Passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans	Justificatif de domicile de moins de 6 mois	Déclaration de perte ou vol (mairie)	Document officiel avec photo (carte vital, permis de conduire, etc)	Timbres fiscaux
<b>DEMANDE DE CNI</b>	Renouvellement d'une CNI périmée depuis moins de 5 ans	X	X			X			Gratuit
	Renouvellement d'une CNI périmée depuis plus de 5 ans	X	X	X	ou	X	x		Gratuit
	Première demande d'une CNI	x		X	ou	X	x		Gratuit
	Demande de renouvellement suite à perte ou vol	x		X	ou	X	x	x	25 euros en timbre fiscal

### Pour les majeurs

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt et du retrait.

pour compléter la demande, le demandeur doit connaître les noms, prénoms, date et lieu de naissance de ses parents.

### Pour les mineurs

En plus des pièces ci-dessus, présenter:

- la pièce d'identité des parents
- En cas de séparation ou de divorce copie du jugement ou convention conclue entre les parents.
- En cas de résidence alternée, la pièce d'identité et le justificatif de domicile des 2 parents.

La présence de l'enfant accompagné de son représentant légal est **obligatoire lors du dépôt du dossier**

La carte sera retirée par le parent muni de sa carte d'identité.

### Pour les personnes hébergées

En plus des pièces ci-dessus, présenter :

- la pièce d'identité de l'hébergeant
- Un justificatif de domicile de moins d'1 an au nom de l'hébergeant,
- Une attestation d'hébergement établie par l'hébergeant attestant que la personne est hébergée depuis + de 3 mois

### Nom d'usage

Port du nom des deux parents accolés

- Majeurs: Fournir un acte de naissance intégral de moins de 3 mois
- Mineurs: Autorisation écrite et pièce d'identité des 2 parents

Port du nom du conjoint: Fournir un acte de naissance (- 3 mois) avec la mention du mariage ou l'acte de mariage (- 3 mois).

En cas de divorce: jugement de divorce avec mention de l'autorisation de porter le nom d'usage ou autorisation de l'ex-conjoint avec copie de sa pièce d'identité ou portant sa signature légalisée.